

Formation annulée

# Utiliser et adapter l'utilisation d'un logiciel tableur pour la gestion de sa ferme

09 au 13 janvier : module à distance  
18 janvier en présentiel à Brignoles

## Objectifs de la formation :

- Appréhender l'architecture et le fonctionnement d'un logiciel tableur, mettre en forme un tableau
- Identifier les fonctionnalités basiques et avancées d'un logiciel tableur mobilisables pour la gestion d'une entreprise dans une ambition d'automatisation des processus,

**Public visé :** Agriculteurs-trices, personnes en parcours d'installation du Var et des départements limitrophes.

**Pré-requis :** accès à un ordinateur portable et a une connexion internet, compétences de base dans l'utilisation d'un ordinateur et la navigation Internet

**Coût de la journée :** 288 € pour 9,5 heures de formation

Pour les cotisants VIVEA : prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite du plafond de 2250 €/an/contributeur

Pour les salariés : prise en charge possible par l'OPCO.

Retrouvez les [conditions générales d'utilisation](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) et le [règlement intérieur](https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403) sur notre site <https://www.agriculturepaysanne.org/Se-former-1403>

**Durée et modalités de la formation :** 2,5 h en distanciel + 1 jour (7 heures) / 9h-17h – 6 stagiaires mini, 9 stagiaires maxi / Repas à apporter

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

<<Programme détaillé au dos >>

ARDEAR PACA  
15 avenue Pierre Grand  
84953 CAVAILLON CEDEX  
mail : ardear-paca@orange.fr

Renseignements et  
inscription :  
Oriane Mertz  
07 77 83 07 44  
oriane.mertz@ardearpaca.org

N° SIRET : 509 252 490 00032  
N° Organisme de Formation : 93840372284



# Utiliser et adapter l'utilisation d'un logiciel tableur pour la gestion de sa ferme

**09 au 13 janvier : module à distance**  
**18 janvier en présentiel à Brignoles**

## Programme de la formation :

**Intervenant :** Martin Heuze, Adear83

### Module à distance

**Objectif :** Construire et mettre en forme un tableau sous logiciel tableur

Mise en œuvre de fonctionnalités sur un logiciel tableur

Création et mise en forme d'un tableau

Saisie de données.

Quizz en ligne

### JOURNEE en présentiel

**Objectif :** Identifier les fonctionnalités basiques et avancées d'un logiciel tableur

Tour de table des attentes

Retour sur le travail réalisé en distanciel, les fonctionnalités utilisées et les difficultés rencontrées,

Mise en œuvre de fonctionnalités sur le logiciel mis en place (retour en arrière, calcul, appel de cellules, copie et déplacement, extension de formule, raccourcis clavier, figeage, recherche et utilisation de fonctions, outil graphique, tri et filtre...)

Diversité d'utilisations possibles du logiciel tableur

Ingénierie de création d'un outil tableur et mobilisation des fonctionnalités travaillée dans la création de l'outil.

Bilan de la formation

## Modalités pédagogiques :

apports théoriques, en salle de formation, utilisation du logiciel tableur, paperboard, supports pédagogiques distribués aux stagiaires

## Modalités d'évaluation :

Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

**Indicateur de résultat :** 87 % de satisfaction sur les formations de 2021.

## Renseignements et inscriptions :

Oriane Mertz, coordinatrice de formation à l'ARDEAR PACA  
07 77 83 07 44


[Oriane.mertz@ardearpaca.org](mailto:Oriane.mertz@ardearpaca.org)

**Inscription jusqu'au 03 janvier 2023**

## Accès aux personnes en

**situation de handicap :** Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

## CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION



Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)

## ETRE REMPLACE POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :  
[www.servicederemplacement.fr](http://www.servicederemplacement.fr)